Nations Unies ECA/RFSD/2025/7



Conseil économique et social

Distr. générale 11 février 2025

Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Onzième session Kampala (hybride), 9-11 avril 2025

Point 8 (c) de l'ordre du jour provisoire*
Réunions parallèles destinées à l'examen
approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage
entre les pairs et des mesures d'accélération au

titre des sous-thèmes du Forum : travail décent et

croissance économique.

Document de travail sur le sous-thème « Travail décent et croissance économique »

I. Introduction

- 1. L'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) est étroitement aligné sur les objectifs 1 (un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous) et 4 (des économies transformées) du premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023) de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine¹, ainsi que sur les objectifs stratégiques 1.1 (renforcer la croissance économique inclusive, équitable et durable), 1.2 (accroître la résilience économique) et 1.4 (accroître la production et la productivité agricoles) du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063. La réalisation de l'objectif 8 favorisera une croissance et un développement inclusifs tout en accélérant les progrès vers la réalisation des autres objectifs de développement durable et des objectifs connexes de l'Agenda 2063.
- 2. D'une manière générale, les progrès réalisés par les pays africains en ce qui concerne l'objectif 8 se sont inversés et de nombreux pays africains devront déployer des efforts considérables s'ils veulent atteindre cet objectif d'ici l'échéance de 2030. Ce renversement de tendance est principalement dû à des défis liés à la croissance économique, au nombre de jeunes en cours de scolarité, d'emploi ou de formation, et au produit intérieur brut (PIB) direct du tourisme². Bien qu'il y ait des variations à l'échelle continentale, toutes les sous-régions africaines, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest, ont connu une régression en ce

^{*} ECA/RFSD/2025/1.

¹ Union africaine, « Relier l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable ».

² Commission économique pour l'Afrique (CEA), Africa UN Data for Development Platform (site consulté le 11 décembre 2024).

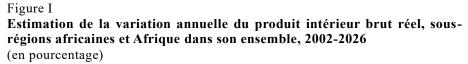
qui concerne les cibles de l'objectif 8 et doivent prendre des mesures urgentes pour inverser cette tendance négative. Pour reprendre et accélérer les progrès vers l'objectif 8, les pays africains doivent renforcer leur résilience face aux chocs liés au climat et à d'autres chocs économiques, mobiliser un soutien international supplémentaire en faveur de la croissance et du commerce, favoriser la diversification économique, promouvoir le travail productif dans tous les secteurs de l'économie et tirer parti des possibilités offertes par la transformation numérique. Dans cette optique, le présent rapport donne un aperçu des principaux défis auxquels font face les pays africains et des progrès qu'ils ont accomplis au titre de l'objectif 8 et des objectifs connexes de l'Agenda 2063. Le rapport contient également un certain nombre de recommandations pour l'avenir.

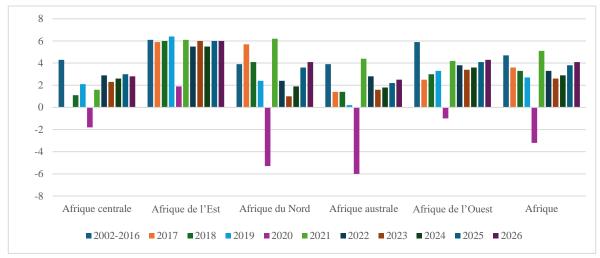
II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif

A. Taux de croissance annuel du produit intérieur brut réel par habitant (indicateur 8.1.1)

Les pays africains ont continué à promouvoir la croissance économique dans une économie mondiale complexe, difficile et de plus en plus incertaine. En outre, de nombreux gouvernements africains ont été contraints de faire des choix difficiles pour assurer la stabilité macroéconomique et dégager des ressources financières suffisantes à un moment où le coût de la vie augmente rapidement pour leurs citoyens. Les défis auxquels font face les pays africains ont été exacerbés par les répercussions de multiples crises, notamment la pandémie de coronavirus (COVID-19), le conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, les troubles intérieurs, les changements climatiques et les contraintes financières. Néanmoins, des données récentes révèlent qu'en 2024 l'Afrique comptait neuf des économies à la croissance la plus rapide au monde 3. Le PIB réel devrait passer de 2,9 % en 2024 à 3,8 % en 2025 et 4,1 % en 2026, ce qui est nettement supérieur aux moyennes mondiales prévues, soit 2,8 %, 2,8 % et 2,9 % en 2024, 2025 et 2026, respectivement (figure I). Au sein du continent, l'Afrique de l'Est continue d'enregistrer une croissance économique plus rapide que celle de toutes les autres sous-régions.

³ CEA, « African countries to dominate the world's top 10 growing economies, ECA report », 28 mars 2024; Saad Quayyum et autres, « Growth in sub-Saharan Africa is diverging », Fonds monétaire international, 14 novembre 2024; Banque africaine de développement, Résultats et perspectives économiques trimestriels de l'Afrique 2024 (janvier 2024).





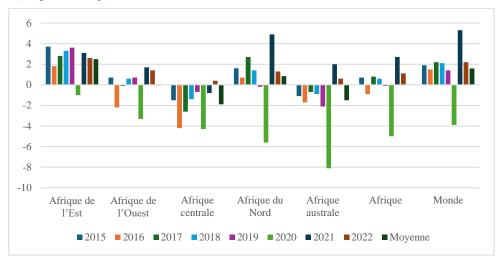
Source : Situation et perspectives de l'économie mondiale 2025 (publication des Nations Unies, 2025).

Note: Les données pour 2025 et 2026 sont des projections.

- 4. Néanmoins, le taux de croissance annuel du PIB par habitant reste faible en Afrique et est même devenu négatif entre 2015 et 2022, avec une moyenne de -0,012 %. À titre de comparaison, le PIB mondial par habitant a augmenté de 1,588 % au cours de la même période. Le taux de croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique s'est toutefois redressé en 2021, atteignant 2,7 %, avant de retomber à 1,1 % en 2022 (figure II).
- 5. Les taux de croissance du PIB réel par habitant varient considérablement d'une sous-région à l'autre. Entre 2015 et 2022, par exemple, le PIB réel par habitant en Afrique de l'Est et en Afrique australe a augmenté en moyenne de 2,5 % et de 0,85 %, respectivement, tandis que les autres sous-régions africaines ont enregistré une croissance négative. Des efforts particuliers sont donc nécessaires dans certaines sous-régions pour accélérer la croissance économique et stimuler le développement.

Figure II Estimation de la variation annuelle du produit intérieur brut réel par habitant, sous-régions africaines, ensemble de l'Afrique et monde, 2002-2026

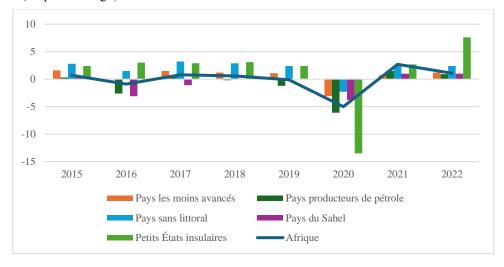
(en pourcentage)



Source : Base de données de la CEA sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <u>ecastats.uneca.org/data/data-products/sdgs/24</u> (site consulté le 13 décembre 2024).

6. Entre 2015 et 2022, le PIB réel par habitant des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés d'Afrique a augmenté en moyenne de 1,9 %, 1,3 % et 0,5 %, respectivement, soit nettement mieux que l'Afrique dans son ensemble, qui a connu une croissance négative de -0,01 % en moyenne au cours de la même période (figure III).

Figure III Estimation de la variation annuelle du produit intérieur brut réel par habitant, groupes de pays africains et ensemble de l'Afrique, 2015-2022 (en pourcentage)

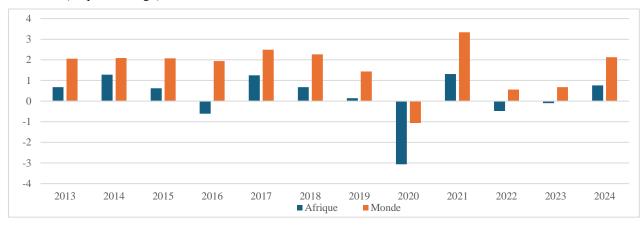


Source: Base de données de la CEA sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse: <u>ecastats.uneca.org/data/data-products/sdgs/24</u> (site consulté le 13 décembre 2024).

B. Taux de croissance annuel du produit intérieur brut réel par personne employée (indicateur 8.2.1)

7. La productivité de la main-d'œuvre sur le continent reste constamment inférieure à la moyenne mondiale (figure IV). La réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 s'est traduite par des taux de croissance négatifs du PIB en Afrique, avec une moyenne de -3,06 % par travailleur en 2020, contre -1,06 % au niveau mondial. Une lente reprise à 1,31 % par travailleur en 2021 a été suivie d'une croissance négative de -0,45 % et -0,10 % en 2022 et 2023, respectivement. En 2024, on tablait sur une croissance de 0,76 % par travailleur, soit nettement moins que la moyenne mondiale de 2,13 %.

Figure IV Augmentation annuelle du produit intérieur brut par travailleur (en dollars constants de 2017), Afrique dans son ensemble et monde, 2013-2024 (en pourcentage)



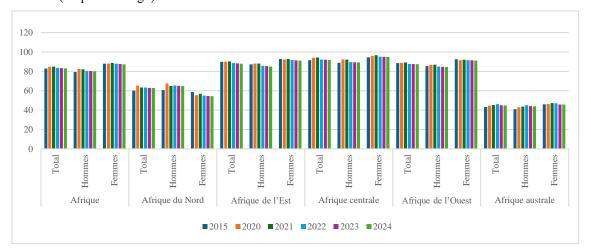
Source: Organisation internationale du Travail (OIT), « Statistiques sur la productivité du travail », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse: <u>ilostat.ilo.org/topics/labour-productivity/</u> (site consulté le 16 décembre 2024).

C. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, par sexe (indicateur 8.3.1)

8. L'emploi informel reste la principale forme d'emploi en Afrique. En moyenne, 83 % des travailleurs africains occupaient un emploi informel en 2024, un chiffre à peine inférieur aux 84,3 % enregistrés en 2005 (figure V). Les sous-régions de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest affichent les taux d'informalité les plus élevés, qui dépassent constamment 87 % depuis 2015. Les femmes, les jeunes et les habitants des zones rurales sont les plus susceptibles de trouver un emploi dans le secteur informel, ce qui témoigne d'une inégalité structurelle plus profonde sur les marchés du travail africains. Les travailleurs du secteur informel, en particulier les femmes, sont souvent surreprésentés dans des secteurs tels que le travail domestique, le commerce transfrontalier et l'agriculture, où ils perçoivent généralement de faibles salaires, bénéficient d'une protection sociale limitée et éprouvent des difficultés à accéder aux services essentiels.

25-00085 5/22

Figure V L'emploi informel en pourcentage de l'emploi total, sous-régions africaines et ensemble de l'Afrique, 2015-2024 (en pourcentage)



Source: OIT, « Statistiques sur l'informalité », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse: <u>ilostat.ilo.org/topics/labour-productivity/</u> (site consulté le 21 novembre 2024).

9. En outre, même lorsqu'ils sont employés, de nombreux Africains n'ont pas un emploi décent. En 2023, 29 % des travailleurs africains vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté⁴ (tableau 1), une proportion qui n'a pas diminué de manière significative depuis 2015. Dans de nombreux pays africains, le manque d'emplois productifs et décents continue d'entraver les efforts déployés pour éliminer la pauvreté et assurer une croissance inclusive.

6/22 25-00085

⁴ Pourcentage des personnes employées vivant avec moins de 2,15 dollars par jour (en parité de pouvoir d'achat)

Tableau 1

Taux d'extrême pauvreté des travailleurs, Afrique et sous-régions africaines, 2005-2023

(Pourcentage des travailleurs vivant avec moins de 2,15 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat)

	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Afrique	40,39	34,37	30,43	29,92	29,59	29,19	28,97
Afrique du Nord	3,92	2,65	2,08	3,79	4,02	4,24	5,01
Afrique de l'Est	49,36	43,66	40,09	39,81	39,34	38,85	38,12
Afrique centrale	60,21	51,61	42,60	44,78	44,42	43,70	43,32
Afrique de l'Ouest	44,75	36,85	30,39	24,95	24,48	24,07	23,88
Afrique australe	15,99	9,02	9,05	10,13	9,84	9,84	9,80

Source: OIT, « Statistiques sur les travailleurs pauvres », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse: ilostat.ilo.org/topics/labour-productivity/ (site consulté le 3 décembre 2024).

D. Taux de chômage ventilé par sexe, âge et handicap (indicateur 8.5.2)

- 10. Les taux de chômage en Afrique sont souvent plus élevés que la moyenne mondiale, ce qui met en évidence la persistance des problèmes liés à l'emploi informel, au sous-emploi et à des défis structurels. Les taux de chômage devraient toutefois continuer à baisser après la légère augmentation qui s'est produite en 2020 et 2021 à la faveur de la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19. Les taux de chômage des femmes, y compris ceux des jeunes, tendent à être plus élevés que les taux équivalents pour les hommes (figure VI). Cet écart peut s'expliquer par l'inégalité d'accès des femmes et des hommes à des possibilités d'emploi de qualité.
- 11. Au niveau continental, le taux d'emploi des personnes handicapées, qui s'élevait à 39 % en 2021, est inférieur à celui des personnes non handicapées, qui s'élevait à 56 %⁵.
- 12. Le chômage des jeunes en Afrique, bien qu'inférieur à la moyenne mondiale (figure VII), reste un problème crucial. En Afrique, de nombreux jeunes sont contraints d'accepter n'importe quel emploi disponible pour assurer leur subsistance. Souvent pris au piège de la pauvreté laborieuse, les jeunes sont principalement employés dans l'économie informelle. En outre, la qualité des emplois disponibles pour les jeunes en Afrique subsaharienne est un sujet de préoccupation majeur. En 2023, près de trois travailleurs sur quatre (71,7 %) âgés de 25 à 29 ans occupaient des emplois considérés comme « précaires », chiffre qui n'était inférieur que de 0,6 point de pourcentage au chiffre équivalent de 2003, tandis qu'un jeune actif sur trois gagnait moins que le salaire médian⁶.
- 13. Les taux de chômage officiels masquent l'ampleur des besoins non satisfaits en matière d'emploi en Afrique. Les écarts d'emplois (tableau 2 et figure VIII), calculés à l'aide d'un indicateur récemment mis au point par l'OIT, illustrent

25-00085 7/22

⁵ Rapport sur le handicap et le développement 2024 : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable par, pour et avec les personnes handicapées (publication des Nations Unies, 2024).

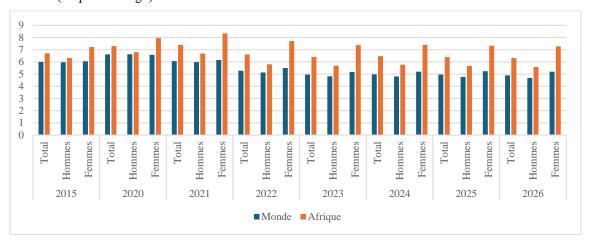
⁶ OIT, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2024. Un travail décent, un avenir meilleur (Genève, 2024).

l'ampleur de la demande d'emplois non satisfaite⁷. L'inadéquation persistante des compétences et des qualifications et le faible niveau des compétences de base contribuent aux difficultés que rencontrent les Africains dans leur recherche d'emploi. En 2024, quelque 113 millions de personnes en Afrique étaient à la recherche d'un emploi, mais en vain. Or, seules 39,5 millions de ces personnes ont été classées dans la catégorie des chômeurs.

14. Les personnes handicapées sont souvent confrontées à des difficultés supplémentaires lorsqu'elles cherchent à exercer leur droit au travail. Par rapport aux personnes non handicapées, elles perçoivent souvent des salaires inférieurs, souffrent d'une plus grande instabilité de l'emploi, sont embauchées à des conditions moins favorables et éprouvent des difficultés à accéder à leur lieu de travail. Elles ont également moins de chances d'être nommées à des postes de direction lorsqu'elles sont employées dans le secteur formel⁸. La situation est particulièrement difficile pour les femmes et les filles handicapées, qui peuvent être contraintes d'effectuer un travail non rémunéré ou être confrontées à des difficultés particulières sur le lieu de travail, notamment le harcèlement sexuel, l'inégalité de rémunération, l'accès limité aux mécanismes de recours en raison d'attitudes discriminatoires qui aboutissent au rejet de leurs demandes, et les obstacles physiques, ainsi que les obstacles à l'information et à la communication⁹.

Figure VI

Taux de chômage en Afrique et dans le monde, 2015-2026
(en pourcentage)



Source: OIT, « Statistiques sur le chômage et la sous-utilisation de la maind'œuvre », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse: <u>ilostat.ilo.org/topics/unemployment-and-labour-underutilization</u> (site consulté le 9 décembre 2024).

Note: Les données pour 2024, 2025 et 2026 sont des projections.

⁷ Y compris les chômeurs et les personnes qui souhaitent travailler mais ne sont pas considérées comme des chômeurs. Pour plus d'informations, voir OIT, « The jobs gap : measuring labour underutilisation beyond unemployment », Spotlight on Work Statistics No. 13 (Genève, 2024).

⁸ Comité des droits des personnes handicapées, Observation générale n° 8 (2022) sur le droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi (CRPD/C/GC/8), paragraphe 4.

⁹ Comité des droits des personnes handicapées, Observation générale n° 3 (2016) sur les femmes et les filles handicapées (CRPD/C/GC/3), paragraphe 58.

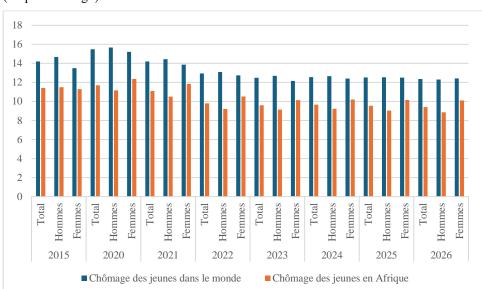


Figure VII

Taux de chômage des jeunes en Afrique et dans le monde, 2015-2026 (en pourcentage)

Source: OIT, « Statistiques sur le chômage et la sous-utilisation de la maind'œuvre », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse: <u>ilostat.ilo.org/topics/unemployment-and-labour-underutilization</u> (site consulté le 9 décembre 2024).

Note: Les données pour 2024, 2025 et 2026 sont des projections.

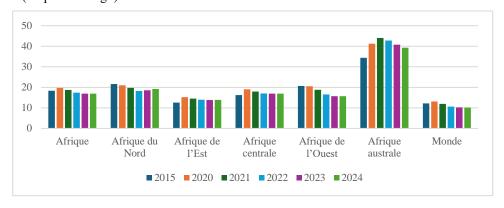
Tableau 2 Écarts d'emplois, Afrique dans son ensemble, sous-régions africaines et monde, 2005-2024 (en millions d'emplois)

	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique	98,79	118,99	115,80	109,81	110,44	113,16
Afrique du Nord	17,18	16,90	16,33	15,30	15,88	16,68
Afrique de l'Est	22,83	31,66	30,96	30,75	31,31	32,65
Afrique centrale	10,67	14,53	14,33	13,97	14,39	14,88
Afrique de l'Ouest	37,64	42,17	39,12	34,77	34,20	35,14
Afrique australe	10,47	13,73	15,06	15,03	14,65	13,81
Monde	439,24	492,78	457,57	410,36	400,03	402,38

Source: OIT, « Taux d'incidence des écarts d'emplois », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : <u>rshiny.ilo.org/dat aexplorer34/?lang=fr&id=LUU_XLUX_SEX_RT_A</u> (site consulté le 9 décembre 2024).

25-00085 9/22

Figure VIII Écarts d'emplois, Afrique dans son ensemble, sous-régions africaines et monde, 2005-2024 (en pourcentage)



Source: OIT, « Taux d'incidence des écarts d'emplois », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : <u>rshiny.ilo.org/dat aexplorer34/?lang=fr&id=LUU_XLUX_SEX_RT_A</u> (site consulté le 9 décembre 2024).

E. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (indicateur 8.6.1)

- 15. Sur le plan démographique, l'Afrique est la région du monde la plus jeune, abritant 20 % de la population mondiale des moins de 25 ans. La population en âge de travailler devrait atteindre 600 millions de personnes d'ici 2030, dont 37 % auront moins de 25 ans¹⁰. Le manque d'emplois productifs et décents est donc un défi majeur pour les jeunes en Afrique. En 2023, le chômage est resté la principale préoccupation des jeunes Africains¹¹, tandis que les déficits de compétences ont continué d'entraver la transformation économique dans 70 % des entreprises d'Afrique subsaharienne, soit 11 points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale. 12
- 16. L'OIT estime qu'en 2024 l'Afrique comptait 23,29 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne mondiale, qui s'élevait à 20,4 % en 2024, et à peine inférieur au chiffre de 2019 (avant la pandémie de COVID), qui était de 23,89 %.
- 17. La persistance d'un écart important entre les sexes parmi les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation est particulièrement préoccupante, car elle indique que les jeunes femmes sont désavantagées par rapport aux jeunes hommes lorsqu'elles passent de l'éducation au marché du travail. Alors que, selon les estimations, 17,1 % de tous les jeunes hommes en Afrique n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation en 2024, le chiffre équivalent pour les jeunes femmes était de 29,6 %, soit un écart de 12,5 points de pourcentage. En Afrique du Nord,

¹⁰ Centre africain pour la transformation économique, « How Technical and Vocational Education Can Help Close Skills Gaps in Africa » (Berlin, 2023).

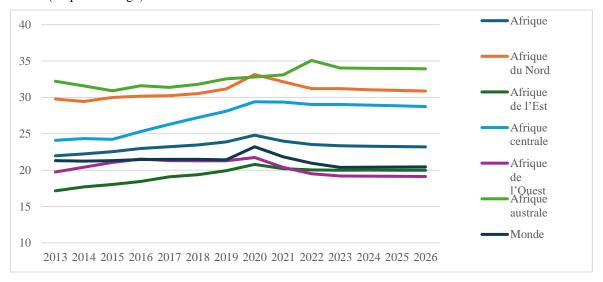
Afrobarometer, « Africa's youth are more educated, less employed, and less politically engaged than their elders, Afrobarometer study shows », 17 novembre 2023.

¹² Forum économique mondial, Rapport sur l'avenir de l'emploi 2023 (Genève, 2023).

l'écart entre les sexes était encore plus important en 2024, soit 25,4 points de pourcentage.

18. La proportion de jeunes qui n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation en 2024 était de 34,0 % en Afrique australe, de 31,1 % en Afrique du Nord et de 28,9 % en Afrique centrale. Ces taux étaient tous supérieurs à la moyenne régionale, qui s'élevait à 23,3 %. Les taux équivalents pour l'Afrique de l'Ouest (19,2 %) et l'Afrique de l'Est (20,0 %) étaient tous deux inférieurs à la moyenne régionale (figure IX). Il convient toutefois de noter que des taux plus faibles ne sont pas nécessairement le signe de meilleures possibilités d'emploi pour les jeunes, dont beaucoup sont susceptibles d'accepter des emplois dans l'économie informelle et des emplois qui n'offrent pas d'échappatoire à la pauvreté.

Figure IX
Proportion de jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation, Afrique dans son ensemble, sous-régions africaines et monde, 2013-2024 (en pourcentage)

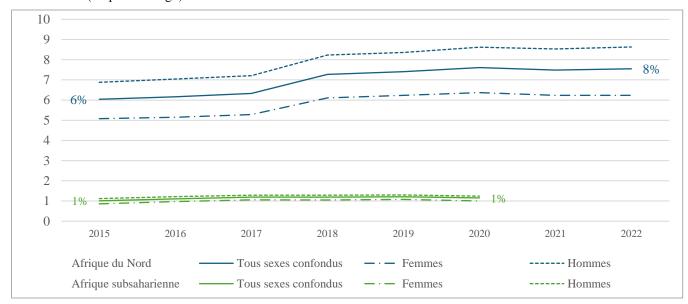


Source: OIT, « Proportion de jeunes ni dans le système éducatif, ni en emploi, ni en formation », estimations modélisées, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse: https://rshiny.ilo.org/dataexplorer16/?lang=en (site consulté le 22 novembre 2024).

- 19. Bien qu'ils soient nettement plus instruits que leurs aînés (64 % des jeunes âgés de 18 à 35 ans ont au moins fait des études secondaires, contre 35 % des personnes âgées de 56 ans et plus), les jeunes sont souvent confrontés à des difficultés importantes lors du passage de l'école au monde du travail. Un facteur essentiel est le déficit de compétences, marqué par des inadéquations entre la formation et l'emploi, ce qui signifie souvent que les jeunes ne sont pas en mesure de saisir les possibilités d'emploi disponibles. Le développement des compétences par le biais d'un enseignement et d'une formation techniques et professionnels efficaces peut jouer un rôle essentiel dans les efforts visant à relever ce défi. En effet, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, dont l'importance est soulignée dans l'objectif de développement durable n° 4 et dans la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025, peuvent accroître l'employabilité des travailleurs, tout en offrant aux employeurs la possibilité de trouver des travailleurs qualifiés et de répondre aux besoins du marché du travail.
- 20. En Afrique, le pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans qui suivent un enseignement technique ou professionnel est très faible. Comme le montre la figure

X, ce pourcentage a augmenté en Afrique du Nord, passant de 6 % à 7,6 % entre 2015 et 2022, tandis que, pour l'Afrique subsaharienne, il a augmenté de 1 % à 1,2 % au cours de la même période. Si l'écart entre les sexes en matière de formation professionnelle est relativement faible en Afrique subsaharienne, il reste important en Afrique du Nord, où les femmes sont de plus en plus désavantagées.

Figure X
Proportion des 15-24 ans inscrits dans l'enseignement professionnel, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, 2015-2022 (en pourcentage)



Source: Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Statistiques mondiales de l'éducation 2024 (Montréal, UNESCO, 2024).

F. Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (indicateur 8.7.1)

21. Le travail des enfants reste un problème persistant sur le continent africain. Plus d'un enfant sur cinq en Afrique (21,6 %) travaille, soit une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à l'estimation de 2016 et plus de trois fois plus que dans toute autre région du monde 13. Le nombre d'enfants qui travaillent en Afrique, estimé à 92,2 millions, est plus élevé que dans le reste du monde réuni 14. En outre, 41,4 millions d'enfants africains, soit 9,7 % des enfants du continent et la proportion la plus élevée au monde, sont engagés dans des travaux dangereux. Le secteur agricole représente environ 80,7 % (74,4 millions d'enfants) du travail total des enfants sur le continent 15. Les disparités sous-régionales sont toutefois importantes, le taux de prévalence le plus élevé étant enregistré en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. En Afrique de l'Est, par exemple, 44,5 millions d'enfants travaillent, soit 30 % de l'ensemble des enfants de la sous-région.

¹³ OIT et Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre (New York, 2021).

¹⁴ Ibid.

¹⁵ OIT, « Profil statistique du travail des enfants : Afrique » (Genève, 2021).

- 22. Le travail des enfants est particulièrement répandu parmi les enfants issus de groupes traditionnellement vulnérables et marginalisés, notamment les enfants autochtones et les enfants des zones rurales, qui sont souvent confrontés à des problèmes spécifiques, notamment la servitude pour dettes, la servitude domestique et d'autres formes d'abus, d'exploitation ou de manipulation par des intermédiaires du travail ou d'autres acteurs¹⁶.
- 23. Les pays africains restent déterminés à éradiquer le travail des enfants. Suite à l'adoption d'un plan d'action continental décennal par l'Union africaine en 2020 et à la ratification universelle de la Convention (n° 182) sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants (1999), des progrès significatifs ont été réalisés, notamment l'adoption en mai 2022 de l'Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants en vue d'atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable sur l'élimination du travail des enfants l'd'ici à 2025 grâce à des efforts dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la protection sociale et de la coopération internationale

G. Produit intérieur brut direct du tourisme en proportion du produit intérieur brut total et en taux de croissance (indicateur 8.9.1)

24. Le secteur du tourisme contribue de manière significative au PIB et à l'emploi dans plusieurs pays africains. Selon le Conseil mondial du tourisme et des voyages, le secteur a contribué à hauteur de 6,8 % au PIB total du continent en 2023, soit une augmentation de plus de 13 % par rapport à 2022, et a représenté quelque 5 % de l'emploi total 18. Des pays comme Maurice et les Seychelles ont pu tirer des avantages significatifs du développement de leur secteur touristique qui, en 2023, a contribué à hauteur de 20,4 % et 52,1 %, respectivement, à leur PIB et à hauteur de 13,5 % et 52,7 %, respectivement, à l'emploi. Le secteur du tourisme est particulièrement important dans certaines économies, où il constitue une source principale de revenus et d'emplois (figure XI).

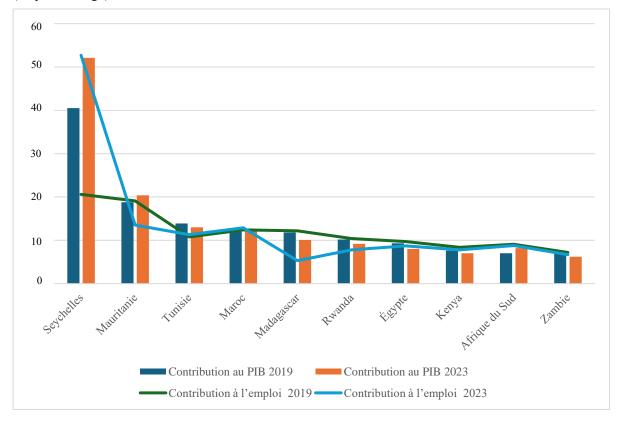
¹⁶ Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, Mama Fatima Singhateh (A/77/140), par. 44.

¹⁷ Le texte de l'Appel est disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/resource/durban-call-action-elimination-child.labour

¹⁸ Conseil mondial du tourisme et des voyages, « Africa - 2024 annual research : key highlights » (Londres, 2024).

Figure XI

Contribution du secteur du tourisme et des voyages au produit intérieur brut et à l'emploi dans certains pays africains, 2019 et 2023 (en pourcentage)



Source: Conseil mondial du tourisme et des voyages, 2024.

H. Nombre de succursales de banques commerciales et de guichets automatiques de banque (GAB) pour 100 000 adultes (indicateur 8.10.1) et proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un prestataire de services d'argent mobile (indicateur 8.10.2).

25. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, adopté en 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné le rôle essentiel de l'inclusion financière dans le développement durable et ont appelé au renforcement des institutions financières nationales et des marchés de capitaux. En Afrique, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élargissement de l'accès aux services financiers, en grande partie grâce à l'adoption généralisée des plateformes d'argent mobile. Dans un rapport de 2023, l'association Global System for Mobile Communications (GSM) a indiqué que les transactions d'argent mobile en Afrique, d'un total de 1 260 milliards de dollars en 2022, avaient contribué de manière significative au PIB du continent 19.

26. Entre 2011 et 2021, la possession d'un compte d'argent mobile a plus que doublé en Afrique subsaharienne. En 2021, 49 % des adultes possédaient un tel

14/22 25-00085

_

¹⁹ GSM Association, The State of the Industry Report on Mobile Money 2023 (Londres, 2023).

compte. L'augmentation a été particulièrement notable dans les pays où la possession d'un compte bancaire traditionnel était faible, notamment au Mali et au Sénégal, qui ont vu la possession d'un compte mobile passer respectivement de 8 % à 44 % et de 6 % à 56 % entre 2011 et 2017. L'argent mobile a contribué à combler les écarts financiers et a permis à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux services financiers et de les utiliser²⁰.

- 27. En juillet 2024, les États membres de l'Union africaine ont approuvé l'interopérabilité des systèmes de paiement par téléphone mobile dans toute l'Afrique afin de permettre aux commerçants et aux clients d'effectuer des virements entre des comptes d'argent mobile auprès de différents prestataires de services financiers par téléphonie mobile. Un appel à l'action a été lancé à tous les États africains pour qu'ils adoptent l'interopérabilité des systèmes de paiement par téléphone mobile d'ici 2027, une mesure qui transformera les pratiques commerciales africaines, créera des emplois pour les jeunes et stimulera l'activité économique, puisque le continent représente déjà plus de 70 % des transactions mondiales d'argent mobile²¹.
- 28. Malgré ces progrès, il subsiste d'importantes lacunes en matière d'équité, en particulier pour les groupes mal desservis. L'écart moyen entre les hommes et les femmes en matière de possession de comptes s'élève à 12 points de pourcentage en Afrique, soit le double de la moyenne des économies en développement à l'échelle mondiale. Il est encourageant de constater que certains pays ont réalisé des progrès notables dans la réduction de ces écarts. Par exemple, le Mali a réduit son écart entre les sexes de 20 points de pourcentage en 2017 à seulement 5 points de pourcentage en 2021, tandis que l'Afrique du Sud maintient un écart négligeable entre les sexes depuis 2014²². Il sera essentiel de s'attaquer à ces disparités pour faire en sorte que les initiatives d'inclusion financière soient équitables et ne laissent personne de côté et pour favoriser la réalisation des objectifs plus larges de développement durable.

I. Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative « Aide pour le commerce » (indicateur 8.a.1)

- 29. C'est en 2006 que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a lancé l'initiative « Aide pour le commerce » afin d'aider les pays en développement à améliorer leurs capacités et infrastructures commerciales et à tirer des avantages supplémentaires du commerce²³. Dans le monde entier, on a utilisé les modalités de l'aide pour le commerce dans le but de financer le déficit infrastructurel, de favoriser la connectivité numérique et le commerce électronique, de soutenir les transitions en matière d'agriculture et d'énergie propre, d'appuyer les efforts de facilitation du commerce et de renforcer l'inclusion, autant d'enjeux prioritaires pour le continent.
- 30. Les décaissements au titre de l'aide pour le commerce sont restés relativement stables entre 2018 et 2022 (figure XII). En 2022, quelque 632 milliards de dollars avaient été déboursés dans le cadre de l'initiative, dont 369 milliards de

²⁰ Banque mondiale, « Financial Inclusion in Sub-Saharan Africa – Overview », données du Global Findex 2021 (Washington, 2024).

²¹ Rapport annuel 2024 de l'Équipe spéciale interdépartementale pour les affaires africaines: Shaping Africa's Inclusive and Sustainable Digital Future - Anchoring the Pact of the Future (publication des Nations Unies, 2024).

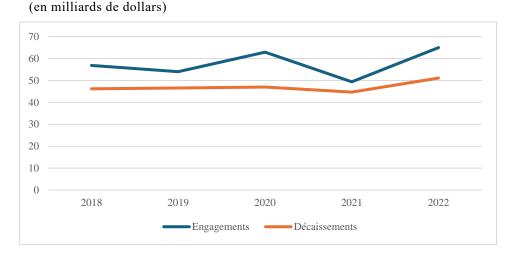
²² Banque mondiale, « Financial Inclusion in Sub-Saharan Africa – Overview ».

²³ Pour plus d'informations sur cette initiative, voir OMC, « Aide pour le commerce ». Disponible à l'adresse : www.wto.org/english/tratop_e/devel_e/a4t_e/aid4trade_e.htm (site consulté le 14 février 2025).

dollars par des donateurs bilatéraux et 263 milliards de dollars par des donateurs multilatéraux. En 2022, le montant total des flux d'aide pour le commerce a atteint 189 milliards de dollars pour les pays les moins avancés, 114 milliards de dollars pour les pays en développement sans littoral et 35 milliards de dollars pour les petites économies vulnérables²⁴.

- 31. L'aide pour le commerce a été largement stimulée par une augmentation du soutien aux projets d'infrastructure économique (figure XIII). À la suite de la pandémie de COVID-19, les décaissements au titre de l'aide pour le commerce en faveur du développement des infrastructures ont augmenté de 28 %, atteignant 27,9 milliards de dollars en 2022. Les décaissements ont été orientés principalement vers les secteurs du transport et du stockage, suivis par la production et la distribution d'électricité et les communications.
- 32. En 2021 et 2022, 37 % des décaissements mondiaux au titre de l'aide pour le commerce sont allés à l'Afrique, contre 35 % à l'Asie (figure XIV). Les décaissements en faveur de l'Afrique, en baisse depuis 2019, sont passés de 17,98 milliards de dollars en 2021 à 17,54 milliards de dollars en 2022. En conséquence, la part des décaissements totaux en faveur de l'Afrique en 2022 a atteint son niveau le plus bas depuis 2006. L'Afrique a été particulièrement touchée par une baisse des décaissements destinés à renforcer les capacités productives, notamment les décaissements effectués à l'appui des services bancaires et financiers, qui ont diminué de 2,9 milliards de dollars en 2020 à 2,0 milliards de dollars en 2022²⁵.

Figure XII Évolution des engagements et des décaissements au titre de l'aide pour le commerce, 2018-2022



Source : OMC et OCDE, Panorama de l'aide pour le commerce 2024 (sur la base de données dérivées du système de notification des pays créanciers de l'OCDE).

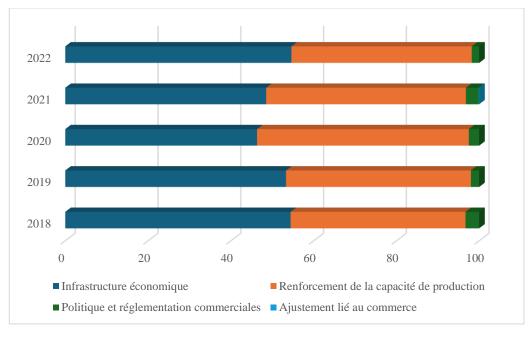
²⁴ OMC et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Panorama de l'aide pour le commerce 2024 (Paris, Éditions OCDE, 2024)

²⁵ Ibid

Figure XIII

Part des décaissements totaux au titre de l'aide pour le commerce par catégorie du système de notification des pays créanciers, 2018-2022

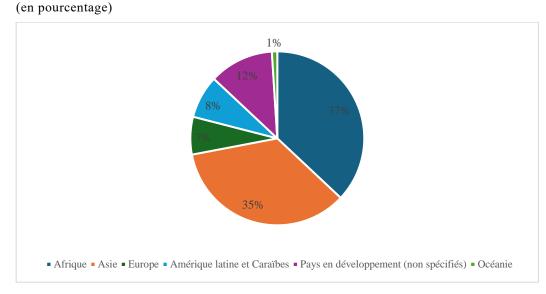
(en pourcentage)



Source : OMC et OCDE, Panorama de l'aide pour le commerce 2024 (sur la base de données dérivées du système de notification des pays créanciers de l'OCDE).

Figure XIV

Part du total des décaissements au titre de l'aide pour le commerce par région du monde, moyenne 2021-2022



Source : OMC et OCDE, Panorama de l'aide pour le commerce 2024 (sur la base de données dérivées du système de notification des pays créanciers de l'OCDE).

33. Bien que la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ait offert d'importantes possibilités d'approfondir le commerce régional et l'intégration mondiale, la contribution des économies africaines au commerce mondial reste inférieure à 3 %. Le commerce intra-africain a en fait diminué en 2022, les exportations passant de 18,22 % à 17,89 % et les importations de 12,81 % à 12,09 % ²⁶. Il faudrait augmenter l'aide pour le commerce afin de supprimer les barrières commerciales, de favoriser la diversification des échanges et de tirer parti des possibilités offertes par la création de la ZLECAf. Des efforts doivent également être déployés pour surmonter un certain nombre d'obstacles à cet égard, notamment l'inadéquation entre les calendriers des projets et les cycles de financement des donateurs, les contraintes liées aux capacités institutionnelles, la faiblesse des instruments de financement et le manque de coordination entre les parties prenantes. Surmonter ces problèmes permettrait d'accroître l'impact de l'aide pour le commerce et d'accélérer l'intégration des économies africaines dans les réseaux commerciaux mondiaux.

J. Existence d'une stratégie nationale élaborée et mise en œuvre pour l'emploi des jeunes, soit en tant que stratégie distincte, soit dans le cadre d'une stratégie nationale de l'emploi (indicateur 8.b.1)

- 34. L'emploi des jeunes est une préoccupation prioritaire dans toute l'Afrique. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la Déclaration d'Abidjan sur la promotion de la justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique, toutes deux adoptées en 2019, constituent des cadres d'action dans ce domaine. En 2024, 37 des 54 États Membres africains de l'ONU (69 %) avaient indiqué avoir adopté et mis en œuvre une stratégie pour l'emploi des jeunes. Presque toutes ces stratégies concernent des domaines d'action tels que l'éducation, la formation et le développement des compétences (97 %) et le développement des entreprises (97 %). Les politiques relatives au marché du travail (81 %), les mesures concernant la demande de main-d'œuvre (79 %) et les questions touchant au droit du travail (78 %) occupent également une place importante, tandis que les politiques macroéconomiques et sectorielles sont abordées dans 69 % des stratégies²⁷. Dans l'ensemble, les stratégies pour l'emploi des jeunes dans les pays africains sont plus complètes que celles des autres régions du monde en termes de couverture thématique.
- 35. La persistance des problèmes d'emploi des jeunes en Afrique n'est pas le résultat d'un manque de stratégies ou d'initiatives de politique générale. C'est plutôt que la mise en œuvre de ces politiques et initiatives est souvent entravée par un manque de ressources. Pour aller de l'avant, les gouvernements africains doivent accorder une attention prioritaire à ces politiques et initiatives ²⁸. Parmi les enseignements importants tirés des interventions passées figure le fait que les programmes de formation seuls sont souvent insuffisants pour permettre aux jeunes d'accéder à un emploi décent et qu'ils doivent être associés à des services de mise en relation avec le marché du travail, d'accompagnement et d'accès au

²⁶ CEA, « Les pays africains commercent plus en dehors du continent qu'entre eux, rapport de la CEA », 1er mars 2024

²⁷ Juan Chacaltana, Valentina Barcucci et Martin Moreno, « Youth employment policies : patterns and trends in two unique data sets », document de travail de l'OIT n° 108 (Genève, OIT, février 2024).

²⁸ Jonas Bausch, Sara Elder et Dorothea Schmidt-Klau, « A change in mind-sets : How comprehensive and proemployment policy thinking can make a difference for young people in Africa », Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, vol. 4 (2024), pp.200-215.

financement. Il est tout aussi essentiel d'impliquer les jeunes de manière significative dans la conception et la mise en œuvre des stratégies.

III. Défis, questions émergentes et possibilités d'accélérer la mise en œuvre

- 36. L'Afrique, qui abrite certaines des économies à la croissance la plus rapide au monde, a fait preuve d'une résilience considérable dans un environnement économique mondial et régional difficile. La création d'emplois et l'amélioration de la productivité restent essentielles pour garantir un développement significatif à une population en croissance rapide. Parmi les principaux défis à cet égard, on peut citer le niveau élevé d'informalité et la capacité limitée de nombreux pays africains à créer des emplois de bonne qualité dans l'économie formelle. Ces défis sont exacerbés par des facteurs tels qu'une faible industrialisation, des barrières réglementaires, un accès limité au crédit et de faibles niveaux d'investissement. Les jeunes femmes sont confrontées à des obstacles supplémentaires et la proportion de jeunes femmes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation reste supérieure de 12,5 points de pourcentage à la proportion équivalente de jeunes hommes. En outre, bien que 69 % des pays africains aient adopté des stratégies pour l'emploi des jeunes, l'insuffisance des ressources et la faible priorité accordée à ces stratégies entravent souvent leur mise en œuvre.
- 37. Les dépenses publiques consacrées aux enfants en Afrique ont tendance à être orientées vers les enfants plus âgés²⁹. Peu de pays africains accordent une aide financière aux parents et aux tuteurs de jeunes enfants, ce qui signifie que les nouveaux parents sont souvent incapables d'accéder à un revenu supplémentaire pour soutenir leur famille à un moment souvent difficile sur le plan financier. De même, les dépenses consacrées à l'éducation de la petite enfance sont bien inférieures aux 10 % des budgets nationaux de l'éducation recommandés dans la plupart des pays d'Afrique. L'investissement dans les jeunes enfants, par le biais de dépenses en matière de garde d'enfants, d'allocations familiales ou de congés parentaux rémunérés, peut être très rentable car il stimule le développement cognitif, physique et émotionnel des enfants. Sans ce soutien, les enfants ne parviennent souvent pas à récolter les fruits de l'éducation et de la formation professionnelle lorsqu'ils sont plus âgés. L'absence d'investissement dans les jeunes enfants constitue donc une occasion manquée, y compris en termes de productivité économique.
- 38. Le travail des enfants reste très répandu, en particulier dans l'économie informelle, le secteur agricole et les zones rurales, en raison du nombre insuffisant d'emplois de bonne qualité pour les adultes et du peu de possibilités d'éducation pour les enfants. En outre, l'inclusion financière en Afrique, qui est un moteur essentiel du développement durable, est entravée par un certain nombre de problèmes, notamment l'insuffisance de liquidités, le niveau élevé des coûts de transaction et des exigences en matière de garanties auprès des institutions financières, le manque de connaissances financières, l'insuffisance des infrastructures financières et l'absence de systèmes d'identification formels, souvent nécessaires pour accéder aux services financiers.
- 39. La transformation numérique peut jouer un rôle important dans l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf. En février 2020, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union

25-00085

²⁹ UNICEF, « Fit for the future : how a rethink of the human capital model is needed in Africa to optimize the return on social spending ». Note d'orientation (octobre 2024).

africaine s'est engagée à élaborer un protocole sur le commerce numérique. Ce protocole, qui a été adopté en février 2024, fait partie intégrante de l'Accord et a contribué à accélérer les efforts visant à mettre en place un marché numérique unique et sécurisé en Afrique d'ici 2030 ³⁰. Ce marché créera des économies d'échelle et permettra au secteur privé africain de s'engager davantage dans le commerce numérique et le commerce électronique, comme le préconise la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 de l'Union africaine³¹. ³²

40. L'initiative « Aide pour le commerce » peut jouer un rôle transformateur dans la résolution de ces problèmes en favorisant la transformation numérique, les solutions d'alimentation électrique hors réseau, l'accès aux services localisés et les systèmes d'identification numérique. Un certain nombre de problèmes continuent cependant d'entraver l'efficacité de cette initiative, notamment les difficultés à suivre son impact, à faire en sorte qu'elle soit alignée sur les priorités des pays, à harmoniser l'appui des donateurs et à mettre suffisamment l'accent sur le développement de l'infrastructure liée au commerce³³.³⁴

IV. Messages clés et recommandations pour une mise en œuvre intégrée et accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

- 41. Comme l'ont souligné le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et le Forum régional africain pour le développement durable, les pays africains doivent promouvoir la diversification économique, adopter des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi et encourager l'emploi productif dans tous les secteurs de l'économie afin d'atteindre l'objectif de développement durable 8 et les objectifs connexes de l'Agenda 2063. Il conviendrait en outre de repenser les cadres macroéconomiques pour promouvoir la création d'emplois décents, inclusifs et durables, et d'énoncer des objectifs clairs en matière d'emploi dans les budgets, les politiques monétaires et les plans de développement nationaux.
- 42. Il est essentiel que les pays africains établissent de multiples passerelles pour la formalisation des travailleurs et des entreprises informels, en application de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, adoptée par la Conférence internationale du travail lors de sa 104e session. Pour accélérer l'action à cet égard, il faut créer des possibilités d'emploi décent offrant une protection sociale aux millions de travailleurs de l'économie informelle, tout en s'employant à renforcer les compétences et la capacité de production des travailleurs et des entreprises informels, y compris les

³⁰ Zone de libre-échange continentale africaine, « Commerce numérique ». Disponible à l'adresse auafcfta.org/trade-areas/digital-trade/ (page consultée le 14 février 2025).

³¹ Le texte de la Stratégie est disponible à l'adresse suivante : https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-DTS for Africa 2020-2030 French.pdf.

³² Rapport annuel 2024 de l'Équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines.

³³ Pour plus de détails, voir CEA, « On evaluating Aid for Trade in Africa », communiqué publié à la suite de la réunion d'experts et de l'atelier sur l'aide pour le commerce et la capacité commerciale de l'Afrique : Offre, demande et performance, qui se sont tenus à Addis-Abeba en mai et juin 2010. Disponible à l'adresse : www.wto.org/english/tratop e/devel e/a4t e/global review13prog e/india africa report.pdf.

³⁴ Comité d'aide au développement de l'OCDE, Rapport sur la coopération pour le développement 2006. Revue de l'OCDE sur le développement, vol.8, No. 1 (2006).

micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises, en vue de faciliter leur intégration dans l'économie formelle³⁵.

- 43. Pour stimuler l'emploi des jeunes, les parties prenantes devraient adopter une approche intégrée, combinant la formation, l'adéquation des emplois, le soutien financier et la participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre des programmes. La promotion de l'accès des jeunes femmes à l'éducation, y compris à la formation professionnelle, le renforcement de l'égalité sur le lieu de travail et la mise en place de services de garde d'enfants sont autant de mesures qui contribueront à lever les obstacles à l'emploi des femmes. L'éradication du travail des enfants passe par l'adoption de politiques favorisant les moyens de subsistance en milieu rural, l'éducation, la protection sociale et le respect du droit du travail.
- 44. Il est essentiel de concevoir et de mettre en œuvre des politiques ciblées pour améliorer les taux d'activité des jeunes femmes, des personnes handicapées et des membres d'autres groupes vulnérables. Il pourrait s'agir de politiques visant à améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, l'égalité et l'inclusion dans les pratiques d'embauche, et l'accès des jeunes mères aux services de garde d'enfants et autres services de soutien.
- 45. L'accès aux services de garde d'enfants et aux congés parentaux rémunérés est un facteur important de la participation des femmes à la vie économique. En redistribuant les tâches domestiques et en amenant les pères à assumer leur part des responsabilités parentales, on contribuera à ce que les femmes soient moins susceptibles d'abandonner le marché du travail, ce qui réduira l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de rémunération tout en améliorant la parité entre les sexes et la productivité économique globale.
- 46. La prestation de services de garde d'enfants et de soins familiaux abordables peut avoir des retombées économiques et sociales majeures pour les familles, les individus et la société dans son ensemble, notamment la facilitation de l'activité des femmes, l'augmentation de l'emploi des jeunes, le renforcement des capacités des enfants et la création d'emplois décents dans le secteur des soins rémunérés. Ces services sont également bénéfiques pour les entreprises, car ils permettent de fidéliser les employés, de réduire la rotation du personnel ainsi que l'absentéisme et de faire baisser les coûts de recrutement et de formation.
- 47. De multiples facteurs peuvent être mis à profit dans le but de créer des emplois décents et de stimuler la croissance économique. La transformation numérique, par exemple, présente un immense potentiel pour la création d'emplois décents, la création de richesses et le renforcement des filets de sécurité sociale. En effet, on estime que chaque dollar investi dans les technologies de l'information et de la communication génère 20 dollars de croissance du PIB³⁶. Il convient toutefois de noter que la transformation numérique des économies nécessite à la fois des dirigeants compétents dans le domaine numérique et une main-d'œuvre capable de faire en sorte que les changements liés à la transformation numérique se concrétisent.
- 48. Parce qu'elle facilite la gouvernance électronique, l'inclusion financière, le commerce et l'accès au crédit, la transformation numérique est donc un élément clé qui peut accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 et des objectifs connexes de l'Agenda 2063. On peut également encourager l'inclusion financière par des politiques de paiement qui exigent que tous les bénéficiaires

25-00085 21/22

³⁵ OIT, Faire progresser la justice sociale, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 111e session, 2023 (ILC.111/Report IA).

³⁶ Banque africaine de développement, « Digital Entrepreneurship and Skills » (page consultée le 15 février 2025).

ouvrent un compte financier pour les décaissements. Les donateurs devraient en outre consacrer une part plus importante de leur assistance au titre de l'aide pour le commerce à des projets et programmes qui renforcent la capacité de production inclusive dans de multiples secteurs économiques, en vue de stimuler la croissance économique et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable des pays africains.